

DEROULEMENT DES CONCOURS

Toutes les parties se jouent en 13 points. Règlement spécial pour le provençal.

- **Le premier concours** dit «général ou concours A» se déroulera avec un 1^{er} tour par groupe de 4 équipes.
Les équipes disputeront 2 parties dans leur groupe. La suite du déroulement du Concours A sera réservée aux équipes ayant gagné les 2 parties de leur groupe.
- **Le deuxième concours** dit «consolante ou concours B» se déroulera en élimination directe et sera réservé aux équipes ayant remporté une seule partie dans leur groupe.
- **Le troisième concours** dit «complémentaire ou concours C» se déroulera en élimination directe et sera réservé aux équipes ayant perdu les 2 parties dans leur groupe.

COUPES – TROPHEES – CHALLENGES

Sont toujours remis aux seules équipes homogènes, à l'exception des catégories cadets, minimes et benjamin.

COMPETITIONS «COUPES DE LA VILLE DE...»

Les clubs devront adresser au Comité départemental, au plus tard le 15 septembre, un dossier complet indiquant la formule, le lieu et la participation du club.

Les frais de participation de l'organisateur sont d'un minimum de 50 %

Port du "Jean" Bleu

- **INTERDIT EN COUPE QUALIFICATIFS ET CHAMPIONNATS :**
 - . **Championnat de France.**
 - . **Championnats de Ligue.**
 - . **Championnat Régional des Clubs.**
 - . **Championnats Départementaux.**
 - . **Qualificatifs aux championnats de Ligue.**
 - . **Coupe de France des Clubs.**
 - . **Championnat Départemental des Clubs.**
 - . **Coupe d'Indre-et-Loire**
 - . **Coupe des Dirigeants.**